

MODALITES D'EVALUATION BPJEPS ACTIVITES GYMNIQUES ACROBATIQUES

La validation des 4 Unités Capitalisables (UC) s'organise autour de 3 épreuves certificatives

UC 1 & 2 : Projet professionnel

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités gymniques. Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC1 et UC2.

Compétences visées :

UC 1 ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	
Communiquer dans les situations De la vie professionnelle	Adapter sa communication aux différents publics
	Produire des écrits professionnels
	Promouvoir les actions et projets de la structure
Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements Dans une démarche d'éducation à la Citoyenneté	Repérer les attentes et les besoins des différents publics
	Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
	Garantir l'intégrité physique et morale des publics
Contribuer au fonctionnement d'une Structure	Se situer dans la structure
	Situer la structure dans les différents types d'environnements
	Participer à la vie de la structure

MODALITES D'EVALUATION BPJEPs ACTIVITES GYMNIQUES ACROBATIQUES



UC 2 METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	
Concevoir un projet d'animation	Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction Du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
	Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
	Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
Conduire un projet d'animation	Planifier les étapes de réalisation
	Animer une équipe dans le cadre du projet
	Procéder aux régulations nécessaires
Évaluer un projet d'animation	Utiliser les outils d'évaluation adaptés
	Produire un bilan
	Identifier des perspectives d'évolution

Modalités d'organisation :

La certification s'organise autour de la présentation d'un dossier et d'une soutenance orale.

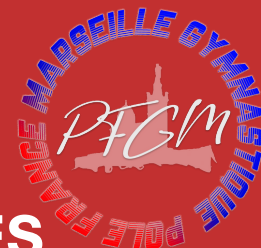
Le candidat doit constituer un dossier sur une action d'animation menée en entreprise.

Le dossier fera apparaître :

- La méthodologie de projet
- La présentation de la structure
- L'identification des publics de la structure
- La communication mise en place pour l'action
- La mise en œuvre de la gestion humaine, matérielle et financière
- Un budget prévisionnel et un budget réel
- Les impératifs réglementaires
- Le compte-rendu d'exécution
- Le bilan de l'action

MODALITES D'EVALUATION BPJEPs

ACTIVITES GYMNIQUES ACROBATIQUES



UC 3 : Animation des activités gymniques

Compétences visées :

UC 3 CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES GYMNIQUES	
Concevoir le cycle d'animation ou D'apprentissage	Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités D'organisation
	Prendre en compte les caractéristiques du public dans la Préparation de la séance ou du cycle
	Organiser la séance ou le cycle
Conduire la séance, le cycle d'animation ou D'apprentissage	Programmer une séance ou cycle en fonction des objectifs
	Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux Objectifs de la séance ou du cycle
	Adapter son action pédagogique
Évaluer la séance, le cycle d'animation ou D'apprentissage	Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
	Évaluer son action
	Évaluer la progression des pratiquants

Modalités d'organisation :

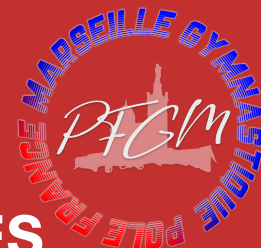
L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

1/ Production d'un document :

le(la) candidat(e) transmet 3 semaines avant l'épreuve, un dossier comprenant :

- 2 cycles distincts d'animation composés d'au moins six séances chacun portant sur deux activités gymniques différentes :

MODALITES D'EVALUATION BPJEPS ACTIVITES GYMNINIQUES ACROBATIQUES



- la Gymnastique Rythmique
- le Trampoline
- la Gymnastique Acrobatique
- TeamGym
- la Gymnastique Aérobie
- la Gymnastique Urbaine
- la Petite Enfance.

Les activités support choisies par les candidats doivent être différentes de celle choisie pour la validation de l'UC 4.

Ces cycles d'animation doivent être réalisés dans la structure d'alternance. Il sera joint au dossier une attestation de mise en œuvre signée par le tuteur et le président de la structure. LOF choisi et informe les deux évaluateurs et le(la) candidat(e) du choix de la séance support de la certification au plus tard une semaine avant l'épreuve.

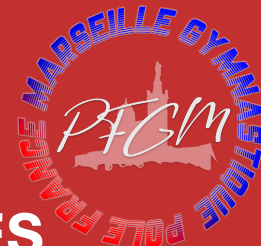
2/ Mise en situation pédagogique :

Le(la) candidat(e) prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séance d'animation. Il/Elle conduit tout ou partie la séance d'animation, au sein de l'OF pendant un minimum de 45 minutes et au maximum 60 minutes pour un public d'au moins 8 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'animation figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e) au sein duquel est issue cette séance d'animation.

MODALITES D'EVALUATION BPJEPs ACTIVITES GYMNiques ACROBATIQUES



UC 4 : Entraînement

Compétences visées :

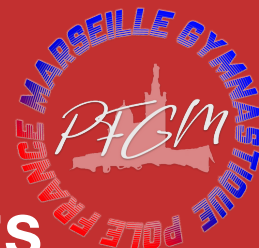
UC 4a) MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES GYMNiques POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION "ACTIVITES GYMNiques ACROBATIQUES" JUSQU'AU 1er NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE	
Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option	Maîtriser les techniques de l'option
	Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles suivant l'option
	Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage
Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option	Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline
	Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique compétitive
	Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque
Garantir des conditions de pratique en sécurité	Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
	Aménager l'espace de pratique ou d'évolution
	Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

1/ Production d'un document

Le(la) candidat(e) transmet 3 semaines avant l'épreuve, un dossier comprenant : un cycle d'entraînement d'au moins 8 séances, réalisé dans une structure d'alternance pédagogique portant sur : une activité gymnique acrobatique différente de celles proposées pour l'UC 3 pour l'option A.

MODALITES D'EVALUATION BPJEPS ACTIVITES GYMNIQUES ACROBATIQUES



Il sera joint au dossier une attestation de mise en œuvre signée par le tuteur et le président de la structure d'alternance. L'OF choisi et informe les 2 évaluateurs et le(la) candidat(e) du choix de la séance support de la certification au plus tard une semaine avant l'épreuve.

2/ Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séance d'entraînement. Le(la) candidat(e) conduit la séance d'entraînement pendant au minimum 45 minutes et au maximum pendant 60 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants préparant un premier niveau de compétition fédérale, intégrant au moins deux situations d'aide ou parade.

La séance d'entraînement est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :

- 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le candidat analyse et évalue cette dernière en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix pédagogiques et éducatifs
- 15 minutes maximum avec les 2 évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'entraînement figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e)